

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2010

OBJET
de la Délibération

**ECOLES
MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES
SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION
FORFAIT 2010**

Date de convocation du Conseil Municipal

1er avril 2010

Date d'affichage : 1er avril 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. LE BOTLAN

**ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SOUS
CONTRAT D'ASSOCIATION
FORFAIT 2010**

Rapport de Nelly BURLLOT

Le forfait de fonctionnement communal 2010, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2009 multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2009/2010.

Ce forfait sera réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 194,87 € par élève/pontivyen en maternelle
- 445,60 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit :

- OGEC La Trinité : 327 293,70 €, incluant un rappel de 591,45 € au titre de 2009
- Diwan : 16 560,82 €, incluant un rappel de 33,92 € au titre de 2009

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et au versement du forfait 2010

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 9 avril 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**